



ACQUÉRIR UN SOCLE DE COMPÉTENCES CLÉS



ECON-FPUB-PR FOS 409 940 546 7186 - 12.12





Les compétences clés, c'est quoi ?

Les compétences clés sont un ensemble de connaissances (savoirs généraux comme le français, le calcul, etc.), d'aptitudes (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) dont chaque personne a besoin pour occuper ou obtenir un emploi.

Dans la démarche DécliCC, les compétences clés sont :

- › communiquer à l'écrit
- › communiquer à l'oral
- › utiliser les mathématiques dans un contexte professionnel
- › travailler en équipe
- › connaître et utiliser les outils informatiques, bureautiques et numériques
- › communiquer dans une langue étrangère (anglais).

Les compétences clés sont considérées comme étant aussi importantes les unes que les autres, dans la mesure où chacune d'entre elles peut contribuer à la réussite de l'individu à s'adapter avec souplesse à un monde professionnel évoluant rapidement.

DécliCC, ça sert à quoi ?

L'objectif est de faciliter votre retour à l'emploi et ensuite votre évolution professionnelle.

Comment ?

En vous proposant un socle de compétences permettant :

- › D'être plus performant dans l'emploi que vous visez
- › D'accéder à une formation longue et/ou technique
- › De vous adapter aux changements dans l'entreprise
- › D'évoluer plus facilement dans l'entreprise

DécliCC, c'est pour qui ?

TOUS les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnel (CSP)

DécliCC, comment ça fonctionne ?

Une démarche en 3 temps :

1 • la définition de votre besoin

- › Un organisme proche de chez vous, vous accueille pour faire le point sur vos besoins

2 • le parcours de formation

- › Le même organisme de formation vous forme sur une ou plusieurs compétences clés
- › la formation s'organise à votre rythme, d'une manière individualisée
- › la formation est orientée vers des situations professionnelles, sans approche scolaire
- › des points réguliers sont réalisés pour faciliter votre formation

3 • le bilan de la formation

- › l'organisme de formation fait le point sur vos progrès
- › il vous remet le passeport DécliCC, garant de vos acquis
- › le passeport DécliCC est votre propriété



EN SAVOIR PLUS

parlez en à votre conseiller Pôle Emploi référent de votre parcours